

APPEL À PROJETS

2020

Le projet éducatif local, qu'est-ce que c'est ?

Le projet éducatif local de Quimper est une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée **en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 16 ans, habitant et/ou scolarisés à Quimper et de leurs familles**. Il a pour objet de faire du lien et créer de la cohérence dans les différents temps et espaces éducatifs et sociaux que les enfants et les jeunes côtoient. Il cherche pour cela à favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leur famille à la vie de la cité.

Le PEL pose l'éducation comme responsabilité collective et partagée entre tous les contributeurs de la communauté éducative, dont les parents sont les premiers acteurs. Il vise une mise en articulation des démarches éducatives qui favorisent la diversité et la richesse des parcours éducatifs par le développement, l'épanouissement, l'émancipation des enfants et des jeunes ainsi que par le vivre-ensemble sur le territoire.

Les objectifs du PEL 2018-2022

- *Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté*
- *Valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes*
- *Renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales (sportive, culturelle, numérique)*
- *Permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés*
- *Accompagner les familles dans la fonction éducative et permettre leur investissement dans la vie de leur quartier*

Accompagnés d'objectifs territoriaux définis par les acteurs éducatifs

Centre-ville/Kerfeunteun

- *Redonner aux enfants et aux jeunes les moyens de s'engager par eux-mêmes*
- *Accompagner et soutenir la parentalité*
- *Impulser un réseau partenarial dans le quartier*

Le Grand Penhars (Incluant Penhars, Terre Noire et Moulin vert)

- *Investir l'espace public y compris l'espace numérique*
- *Construire des liens, des actions, des projets avec les enfants, les jeunes et les familles*
- *Soutenir les familles isolées et/ou monoparentales dans leur fonction éducative*

Ergué Armel

- *Mettre en place des actions concertées, de prévention et de citoyenneté en direction des 10-16 ans avec l'ensemble des partenaires du territoire*
- *Créer un espace ressources pour renforcer le partenariat, la dynamique collective, la culture associative*

VOS PROJETS

2020

La ville de Quimper apporte son soutien à des projets co-éducatifs **impliquant au moins deux partenaires** qui s'engagent à travailler côte à côte pendant la durée du projet, de son élaboration à son évaluation.

Les projets peuvent porter sur les temps scolaires et périscolaires, sur les temps libres ou se décliner sur tous ces temps.

- Les projets qui se déclineront sur les temps scolaires et périscolaires des écoles et des collèges de Quimper doivent favoriser les initiatives d'ouverture des établissements sur leur environnement local, au profit de la diversification des modes d'apprentissage et de la valorisation d'actions coopératives et solidaires, fondatrices dans la construction identitaire et citoyenne des enfants et des jeunes. **Vos projets devront obligatoirement s'inscrire de manière cohérente dans le projet de l'établissement ou de l'école concerné** et respecter le cadre pédagogique des programmes scolaires.
- Les projets qui se déclineront sur les temps libres et familiaux des enfants et des jeunes doivent porter **une attention particulière aux publics les plus éloignés des ressources éducatives de la cité** (en situation de difficulté sociale, familiale, en situation de handicap). **Vos projets devront être prioritairement des expérimentations et ne pourront pas se confondre avec les activités régulières de votre association ou de votre structure.**
- La meilleure articulation des temps de vie des enfants et des jeunes est au cœur des préoccupations du PEL : favoriser les projets expérimentaux qui innovent, par exemple, sur les questions d'accompagnement des transitions (entrée à l'école, CM2-6^{ème}, etc.), sur les relations parents-école, sur l'occupation et l'appropriation par les jeunes de l'espace public ou encore sur la meilleure organisation familiale des loisirs, sera particulièrement appréciés.
- L'initiative d'élaborer un PEL peut émaner d'une association, d'une école ou d'un collège et repose sur une ambition partenariale et coopérative marquée, ainsi qu'une attention forte prêtée à l'implication des familles

Les critères d'éligibilité :

- Le projet répond à un problème ou un besoin identifié collectivement
- Le projet est le fruit d'une réelle coopération entre des acteurs éducatifs et veille à impliquer les parents, les enfants et les jeunes
- Le projet cherche à articuler les temps de vies des enfants et des jeunes
- Le projet est ouvert sur l'extérieur, le quartier, la ville
- Le projet respecte les valeurs de laïcité, de solidarité et d'égalité du PEL
- Le projet favorise les démarches participatives, expérimentales et innovantes

Calendrier

- Une réunion par quartier (Centre-ville/Kerfeunteun, Grand Penhars, Ergué Armel) sera organisée en mars pour le lancement de l'appel à projet.
- Une rencontre préalable avec la chargée de mission PEL est possible. N'hésitez pas à prendre contact avant de remplir votre fiche projet.
- Vous pouvez remplir le formulaire de votre ordinateur et l'envoyer par mail à la mission PEL. Il est en téléchargement libre sur l'espace web du PEL sur le site de la Ville.
- L'instruction des projets est réalisée par un groupe technique, réunissant les partenaires institutionnels du PEL, qui étudie les fiches projets déposées et émet un avis technique. L'élu référent procède à la répartition financière du budget PEL en s'appuyant notamment sur les avis du groupe technique. Le comité de pilotage valide ensuite l'ensemble de la programmation.
- La notification aux porteurs de projets retenus est effectuée après le passage en Conseil municipal, fin juin. La subvention validée par le Conseil municipal est versée une dizaine de jours après la notification.
- A la fin de l'action, il est demandé aux porteurs de projet d'organiser une réunion de bilan avec l'ensemble des partenaires du projet mis en œuvre durant l'année et d'y associer la chargée de mission PEL. Le bilan écrit devra être remis à la mission PEL avant fin juin de l'année en cours.

Date limite de dépôt des fiches projet : **LUNDI 27 AVRIL 2020**

Coordonnées Mission PEL

Nadia Sedira, Chargée de mission : 02.98.98.89.03 - nadia.sedira@quimper.bzh